



PROCÉDURES DE PAIEMENTS DES COMPTES DE TAXES OU AUTRES FACTURES

Vous devez vous assurer que vos numéros de matricule de 18 chiffres inscrits dans votre Accès D sont les mêmes que ceux sur vos coupons du compte de taxes, et il est de votre responsabilité de fournir la copie de votre compte à votre institution financière ainsi que de faire le suivi des versements.

VOUS POUVEZ UTILISER L'UN DES DIFFÉRENTS CHOIX SUIVANTS :

CHOIX PAR CHÈQUE

Les paiements par chèque sont encore acceptés, veuillez joindre les coupons de remise à chaque fois. Aucun reçu ne sera envoyé par la poste: l'encaissement de votre chèque tient lieu de reçu. Vous pouvez déposer vos enveloppes dans la boîte aux lettres municipale située en avant à droite de la porte principale et/ou durant les heures d'ouverture directement au bureau d'accueil.

CHOIX D'UN VIREMENT PAR COURRIEL

Simplement nous transmettre votre virement à l'adresse courriel : comptabilite@ste-sophie-de-levrard.com, et ensuite **nous envoyer un second message** avec votre mot de passe choisi spécifiquement pour ce virement, votre numéro de matricule de 18 chiffres (nouveaux numéros) déjà inscrit sur vos coupons, ainsi que vos coordonnées complètes.

CHOIX PAR ORDINATEUR

- 1- **Vous devez vous rendre dans la section paiement de factures**
- 2- **Cliquer sur « Ajouter un fournisseur »**
- 3- **Nom du fournisseur : Incrire Ste-Sophie**
- 4- **Catégorie : choisir = Municipalités (taxes municipales et autres services)**
- 5- **Cliquer sur « Recherche »**
- 6- **Le 3^e qui s'affiche est « Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard – Taxes », choisir celui-là**
- 7- **N° de référence : Le numéro de référence est numérique. Il correspond au numéro de matricule composé d'un nombre fixe de 18 chiffres qui se trouvent dans le haut du coupon de remise détachable.**

IMPORTANT : Vous devez entrer le numéro de référence sans tirets, sans espaces.

8- **Ajout du descriptif :** Le descriptif vous permet de différencier vos factures (ex.: téléphone, électricité) au guichet automatique et sur vos relevés de compte. Ce champ est facultatif.

9- **Cliquer sur Valider**

10- **Revérifier votre numéro inscrit et que c'est bien Ste-Sophie-de-Lévrard -Taxes (Qc)**

11- **Accepter**

Dans votre liste des factures, vous aurez le compte enregistré et sur lequel vous pourrez inscrire votre montant lors de vos paiements.

Lire la suite au verso

CHOIX PAR CELLULAIRE

1- Vous devez vous rendre dans la section paiement de factures

2- Cliquer sur « Ajouter une facture »

3- Inscrire dans la barre : Ste-Sophie sipc1744

4- 3^e choix est « Ste-Sophie-de-Lévrard - Taxes (Qc) », donc choisir celui-là

5- N° de référence : Le numéro de référence est numérique. Il correspond au numéro de matricule composé **nombre fixe de 18 chiffres** qui se trouvent dans le haut du coupon de remise détachable.

IMPORTANT : Vous devez entrer le numéro de référence sans tirets, sans espaces.

6- Ajout du descriptif : Le descriptif vous permet de différencier vos factures (ex.: téléphone, électricité) au guichet automatique et sur vos relevés de compte. Ce champ est facultatif.

7- Cliquer sur Valider

8- Vérifier votre numéro inscrit et que c'est bien « Ste-Sophie-de-Lévrard -Taxes (Qc) »

9- Accepter

À NOTER QU'AU COMPTOIR À L'ACCUEIL DU BUREAU MUNICIPAL SEULEMENT LES CHÈQUES ET LE PAIEMENT COMPTANT SONT ACCEPTÉS.

AUTRES PAIEMENTS

Pour régler une facture d'achat de bacs de collectes, de mutation ou même un frais de demande de permis: veuillez suivre les mêmes étapes et simplement **inscrire le numéro de facture ou de permis dans l'espace du numéro de référence.**

INFORMATION :

La municipalité s'est dotée d'un accès au rôle en ligne qui est offert gratuitement aux citoyens de la municipalité.

Ce service permet aux différents partis de consulter le rôle d'évaluation ou les taxes d'un immeuble se situant dans l'une de nos municipalités partenaires. La consultation publique est accessible à tous et elle permet de connaître des détails publics d'un immeuble, comme par exemple, sa valeur ou ses dimensions. La consultation privée (professionnel) est exclusive à un ordre de professionnels reconnus ayant l'autorité nécessaire pour accéder à de l'information confidentielle, par exemple le montant à payer des taxes.

Vous n'avez qu'à visiter le site internet de la municipalité à www.munstesophie.org.

Par la suite, vous devez choisir le casier taxation municipale et rôle foncier, cliquez sur l'onglet rôle en ligne, et suivre la procédure demandée. Si vous avez besoin d'aide, simplement cliquez sur l'onglet aide.